



**Association des anciens
élèves du Bigard
50460 QUERQUEVILLE**

Conseil d'administration

Compte-rendu du 12.05.2014

OBJET: Constitution du conseil d'administration, de son bureau et questions diverses.

PRESENTS : SCHNADERER, André, POIRIER, Jean-Marie, CAUCHON, Jean-Charles, LAJOYE, Robert, LETOUPIN, Laurent, CEDRA, Jean-Paul, LAGALLE, Serge, MABIRE, Christian.

EXCUSE : GOSSELIN, Albert - Excusé et représenté.

Le 12 mai 2014, à la salle de la Mairie de Querqueville, pour faire suite à l'assemblée générale en date du 26.04.2014, le conseil d'administration s'est réuni afin de désigner ses membres et constituer son bureau sous la présidence du plus ancien membre André SCHNADERER, président sortant.

Il a été donné acte que les adhérents présents à cette réunion constituaient le conseil d'administration de l'association des anciens élèves du Bigard, y compris GOSSELIN Albert ne pouvant être présent.

Élection du Président : Jean-Paul CEDRA se porte volontaire puis Jean-Charles CAUCHON. Jean-Paul CEDRA ensuite retire sa candidature. Mis au vote à main levée, la candidature de Jean-Charles CAUCHON est approuvée par 8 voix contre une abstention.

Élection du Président d'honneur : L'ensemble des membres présents à l'unanimité en attribuent la qualité à André SCHNADERER, ancien président de l'association.

Élection du Vice-président. Par 8 voix et une abstention, Jean-Paul CEDRA est désigné vice-président.

Élection du secrétaire-trésorier : Par 8 voix et une abstention, Jean-Marie POIRIER est

reconduit dans ses fonctions de secrétaire-trésorier.

Élection du secrétaire-trésorier adjoint : Par 8 voix et une abstention, Laurent LETOUPIN est désigné à ce poste.

Le bureau étant ainsi constitué, ses membres élus sont installés aussitôt dans leurs fonctions.

Le président présente un projet de blason symbolisant notre association qui est approuvé à l'unanimité.

Le blasonnement se décrit de la façon suivante : **Écu moderne de gueules à la poignée d'or tenant une couronne de chêne et de laurier de sinople encadrant le livre d'or du savoir.**

MODIFICATION DES STATUTS

1. Le président expose que les statuts comportent une erreur d'incohérence dans ses paragraphes 1 et 3 de l'article 9. En effet selon le § 1 « **les membres sont élus pour 4 ans** » et selon le § 3 du même article, « **le conseil étant renouvelé chaque année par moitié** »

Il est décidé à l'unanimité de laisser le § 1 en l'état et de modifier le § 3 de façon à lire « **le conseil étant renouvelé par moitié tous les deux ans** ».

2. Sur une question concernant la gratuité des cotisations accordée aux membres d'honneur, la réflexion et la discussion a été engagée pour savoir si cette disposition doit perdurer selon l'article 6 des statuts rédigé ainsi dans son paragraphe premier : « **Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association : ils sont dispensés de cotisation** »

Après discussion, à l'unanimité, il est décidé, pour préserver nos finances, de cesser cette gratuité à compter de ce jour pour les membres d'honneur à l'exception de ceux qui ont acquis auparavant cet avantage. Cet article sera rédigé ainsi « **Sont membres d'honneur ceux qui ont rendu des services signalés à l'association. Ceux qui ont déjà acquis cette qualité avant le 12 mai 2014 sont dispensés de cotisation** »

Ces modifications statutaires aux articles 1 et 2 ci-dessus, devront être approuvées par la prochaine assemblée générale en 2015.

L'ordre du jour étant épuisé la réunion est clôturée à 16 h 30.

Le secrétaire
Jean-Marie POIRIER

le Président
Jean-Charles CAUCHON